



La Ville de Rivière-du-Loup ouvre la saison des ventes-débarras

Rivière-du-Loup, le 5 mai 2025 – La Ville de Rivière-du-Loup annonce le grand retour des ventes-débarras sans permis. Les citoyens auront encore quatre occasions cette année pour transformer leur entrée ou leur garage en boutique éphémère, gratuitement et tout à fait légalement.

Les périodes sont les suivantes :

- du 17 au 19 mai (Journée nationale des patriotes)
- les 7 et 8 juin (Fête du voisinage)
- du 24 juin au 1^{er} juillet (de la fête nationale du Québec à la fête du Canada)
- du 30 août au 1^{er} septembre (fête du Travail)

Depuis maintenant 15 ans, Rivière-du-Loup encadre ces marchés spontanés dans un esprit de bon voisinage, de réutilisation et de convivialité. Pour maximiser les chances que les objets abandonnés trouvent de nouveaux foyers, la Ville offre même une vitrine promotionnelle gratuite à ces vide-greniers lors des périodes autorisées.

Inscription en cours

Pour profiter d'une publicité gratuite en vue de leur brocante, les personnes intéressées doivent s'inscrire en ligne, au VilleRDL.ca/debarras, au plus tard 10 jours avant la date visée. Pour la première fin de semaine de vente, la date limite est fixée au lundi 12 mai prochain, à 12 h.

En dehors de ces quatre temps forts, les citoyens doivent obtenir un permis au coût de 25 \$, auprès du Service du développement territorial, s'ils souhaitent organiser une vente-débarras.

- 30 -

Information : Laura Martin, conseillère
Service des communications
418 867-6714